ABIC FACADES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
10 ALLEE EDGAR DEGAS - 51100 REIMS
RCS REIMS 947 916 805

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 février 2026
L'an Deux Mille Vingt-six, Le dix-sept février A Dix Heures

Les associés de la société par actions simplifiées se sont réunis sur convocation du Président,
ÉTAIT PRÉSENT :

M ISMAIL ABIC	**101 Actions sociales**
M MEHMET ALI ABIC	**99 Actions sociales**
Soit au total :	**200 Actions sociales**

La séance est présidée par **M ABIC ISMAIL**, président, qui constate que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
Il rappelle qu'elle a été convoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Cession d'actions sociales
- Changement de président d'association
- Mise à jour des Statuts

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve le transfert de siège au :

2 RUE MARYSE BASTIE – 78200 MANTES LA JOLIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la cession d'actions sociales entre :

M ISMAIL ABIC cède ses 101 actions sociales à MME PAL MIHAELA ADRIANA et démissionne de sa fonction de président.
M MEHMET ALI ABIC cède ses 99 actions sociales à MME PAL MIHAELA ADRIANA et quitte la boîte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve le changement de président :

MME PAL MIHAELA ADRIANA née le 14/02/1982 à CONSTANTA (ROUMANIE), demeurant **au 2 Allée du Danube – 92160 ANTONY,** et de nationalité **ROUMAINE,** devient la nouvelle présidente de la **Sté ABIC FACADES** en remplacement **de M ABIC ISMAIL** président démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

QUATRIÈME RESOLUTION

Les statuts seront mis à jour en conséquence.

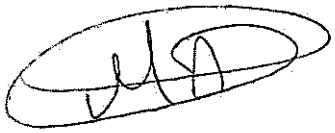
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DERNIÈRE RÉSOLUTION

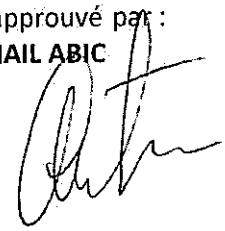
Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance n'est levée à 12 Heures 00'.
Le procès-verbal a été clos et signé par les associés après lecture.

Fait À MANTES LA JOLIE le 17/02/2026 En Cinq exemplaires

Lu et approuvé par :
MME PAL MIHAELA ADRIANA



Lu et approuvé par :
M ISMAIL ABIC



Lu et approuvé par :
M MEHMET ALI ABIC

